



TERRITORIAUX DE SAINT-HERBLAIN

19/03/2013

144 Rue du Docteur BOUBEE 44800 Saint-Herblain Cedex



02.28.25.21.78 / 06.18.17.91.69.

Courriel: cgt@saint-herblain.fr Fax 02 28 25 21 79

RYTHMES SCOLAIRES

Un simulacre de concertation du personnel a eu lieu le 20 mars dernier, après de nombreuses demandes des agents concernés et de la CGT.

On a bien compris que pour la responsable du service Vie des écoles, il s'agissait surtout de calmer les ATSEM, sans apporter pour autant des informations claires et complètes. C'était une opération de communication, rien d'autre... Et pourtant, il reste plusieurs points importants à clarifier :

- Le temps de travail. Contrairement à ce qui a été dit par la responsable de service, celui-ci augmenterait du fait de l'application de la réforme.
- La gestion de la journée de mercredi posera des problèmes. Ménage en plus et heures de garderie pour les ATSEM ?
- Le temps de préparation serait en réalité supprimé, au détriment des agents concernés, des conditions et de la qualité de leur travail.

La réunion du 20.03 n'a pas apporté d'informations précises. Pour l'instant, il ne s'agit que des hypothèses.

Pour quand des décisions concrètes, formalisées par le passage en CTP ?

La crainte principale c'est que tout se décide encore une fois dans le dos des agents concernés, p.ex. Pendant les vacances scolaires !

Nous voulons de la concertation !

Nous voulons être associés aux décisions qui nous concernent !

Nous voulons que les ATSEM puissent garder les acquis du règlement ATSEM actuel ;

Toute modification devrait se faire dans le cadre du CTP !

- Pour le reste du personnel concerné par la réforme, nous voulons de vrais emplois statutaires.

Pas de précarité ! Pensons dès maintenant aux conditions dans lesquelles ces agents prendront leur retraite...

Les ATSEM, soutenus par la CGT sont prêts à défendre leurs acquis, réclamer de vrais emplois pour les collègues en situation précaire, améliorer leur pouvoir d'achat et obtenir des emplois statutaires pour nos jeunes,

Cette manifestation de colère inclus tous les agents des services qui se sentent concernés titulaires ou non.

RENDEZ VOUS DEVANT LA MAIRIE À 10 H LE JEUDI 28 MARS 2013